



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 26 novembre 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la Grand-Brassac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 novembre 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	43	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul- Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars-Monique Boineau-Serrano-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Yves Mahaud-Corinne Ducoup-Philippe Boismoreau-Philippe Bogaert-Alfred Gonnard-Jean-Marcel Beau-Bruno Limerat-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Lemercier-Géry Denis-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Catherine Bezac-Gonthier-Laurent Casanave-Dominique Caillou-Catherine Esculier-Philippe Chotard-Romain Perruchaud-Christophe Gontier-Jean-Pierre Chaumette-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Philippe Dubourg-Priça Mortier-Pierre Janaillac-Joëlle Saint Martin-Régis Defraye-Patrick Lachaud-Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Frédéric Queyret pour la commune de Saint André de Double
Titulaires absents	15	Christine Berthé-Lisa Boyer-Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Daniel Bonnefond-Joël Constant-Christine Laurent-Christophe Rossard-Pierre Guigné-Joël de Luca-Jean-Claude Arnaud-Julie Bordet-Denis Ferrand-Edwige Badel-Marion Lafaye
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Murielle Cassier à Monique Boineau-Serrano Daniel Bonnefond à Patrick Lachaud Joël Constant à Bruno Limerat Christine Laurent à Catherine Esculier Christophe Rossard à Yves Mahaud Joël de Luca à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2025 /148 : (Code Nomenclature /422)

DATE : 26 NOVEMBRE 2025

RAPPORTEUR : Yves Mahaud

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

- Monsieur le Vice-Président propose de procéder aux modifications suivantes :

-la création d'1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe suite au recrutement d'un instructeur SPANC au 1^{er} janvier 2026.

- Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification d'1 poste jusqu'à ce jour actif et rendu vacant :

-1 poste d'adjoint technique à 35h hebdomadaire suite à la démission d'un agent au 1^{er} novembre 2025.

- Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification d'1 poste jusqu'à ce jour actif et rendu en disponibilité :

-1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35h hebdomadaire suite à la disponibilité d'un agent au 1^{er} novembre 2025.

- Monsieur le Vice-Président propose de procéder à la modification suivante :

-la modification du poste d'attaché à 35 heures hebdomadaire existant par un poste d'attaché principal à 35 heures hebdomadaire suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent après avis de la commission des Lignes Directrices de Gestion du 15 avril 2025.

Suite au CST du 16 octobre 2025 :

-la suppression de 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 35h hebdomadaire suite à la nomination par la promotion interne de 2 agents au service voirie.

-la suppression de 2 postes d'ATSEM principal 1^{ère} classe à 35h hebdomadaire suite à la nomination par la promotion interne de 2 agents du service à la population.

-la suppression d'1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à 31h hebdomadaire suite à la nomination par la promotion interne d'1 agent du service à la population.

-la suppression d'1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à 27h hebdomadaire suite à la nomination par la promotion interne d'1 agent du service à la population.

Le tableau des effectifs recense désormais 124 postes dont 112 postes pourvus représentant 106 ETP, 7 disponibilités et 5 postes vacants.

Par ailleurs, la collectivité compte 1 contrat de projet à temps plein, 12 contrats de missions temporaires représentant 10.47 ETP, 13 CDD représentant 10.53 ETP.

Le tableau des effectifs à date du 1^{er} décembre est le

suivant :

EMPLOIS PERMANENTS	DUREE HEBDO MADAIRE	POSTES CREEES	EFFECTIF POURVU		POSTES VACANTS
			dont actifs	dont en disponibilité	
FONCTIONNAIRES					
Attaché hors classe	35	1	1	0	0
Attaché principal	35	3	3	0	0
Attaché	35	1	1	0	0
Rédacteur Principal 1 ^e Classe	35	2	2	0	0
Rédacteur Principal 2 ^e Classe	35	3	3	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^e classe	35	4	4	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^e classe	30	1	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 2 ^e classe	35	3	2	0	1
Adjoint administratif	35	5	4	1	0
Adjoint administratif	32	1	1	0	0
Ingénieur principal	35	1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	35	2	2	0	0
Agent de maîtrise	35	15	15	0	0
Agent de maîtrise	32	1	1	0	0
Agent de maîtrise	31	2	2	0	0
Agent de maîtrise	30	1	1	0	0
Agent de maîtrise	27	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1 ^e classe	35	3	3	0	0
Adjoint technique Principal 1 ^e classe	30	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1 ^e classe	15	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1 ^e classe	14	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2 ^e classe	35	4	2	1	1
Adjoint technique Principal 2 ^e classe	30	2	2	0	0
Adjoint technique	35	13	11	1	1
Adjoint technique	33	2	2	0	0
Adjoint technique	27	1	1	0	0
Adjoint technique	21	1	1	0	0
Animateur principal 1 ^e classe	35	1	1	0	0
Animateur	35	2	2	0	0
Adjoint d'animation principal 1 ^e classe	35	10	8	2	0
Adjoint d'animation Principal 2 ^e classe	35	4	4	0	0
Adjoint d'animation Principal 2 ^e classe	31	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2 ^e classe	30	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2 ^e classe	17	1	1	0	0
Adjoint d'animation	35	10	8	2	0
Adjoint d'animation	33	1	1	0	0
Adjoint d'animation	32	3	2	0	1
Adjoint d'animation	30	2	2	0	0
Adjoint d'animation	24	2	2	0	0
Adjoint d'animation	20	1	1	0	0
Educateur des activités physiques et sportives	35	1	0	0	1
Opérateur Territorial Principal des activités physiques et sportives	35	4	4	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	1	1	0	0
AGENTS CONTRACTUELS					
Attaché CDI	35	1	1	0	0
Rédacteur Principal de 2 ^e classe CDI	35	1	1	0	0
Adjoint administratif en CDI	35	1	1	0	0

Le conseil communautaire, oui l'exposé de M. le Vice-Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

A - Le tableau des effectifs est modifié au tel que présenté ci-dessus ;

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget intercommunal 2025 aux chapitres prévus à cet effet.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 53

Votes contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance du 26 novembre 2025
Yves Mahaud

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Yves MAHAUD

publié le 05/12/2025

Monsieur Yves Mahaud

